Maltraitance animale: condamnée 10 fois depuis 2017

Article réservé aux utilisateurs connectés. **Se connecter**





À la fourrière de Jacqueline Bardou, dans Lanaudière, les inspecteurs ont trouvé des chats dans des conditions exécrables ainsi qu'un cheval (voir photo dans le texte) qui devait marcher dans ses propres excréments pour aller manger. PHOTO COURTOISIE, MAPAQ

PARTAGE



CHARLES MATHIEU

Vendredi, 11 novembre 2022 21:30
MISE À JOUR Vendredi, 11 novembre 2022 21:30

Problèmes de salubrité, animaux retrouvés morts, excréments sur le plancher, ventilation déficiente…

• **À lire aussi: Joliette, capitale québécoise de la maltraitance animale**

Tels sont les constats des inspecteurs du MAPAQ qui se sont rendus plusieurs fois à partir de 2017 à la fourrière de Jacqueline Bardou, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, dans Lanaudière.

En tout, Bardou a reçu au moins 13 constats d'infraction au pénal depuis 2017, dont au moins 10 qui se sont soldés par une condamnation. Elle ne peut maintenant pas avoir plus de cinq animaux sous sa garde.

Publicité